

Haute-Loire



O.D.G.

Immeuble Interconsulaire

16 Bd Président Bertrand

43000 LE PUY EN VELAY – Tél: 04.71.07.21.33

Email: contact@lalentillevertedupuy.com



La Chambre d'Agriculture de Haute-Loire est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant phytopharma-céutique, sous le N°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.

Publication périodique
C.P.P.A.P.
N°1008B06654
ISSN n°1254.6372



Conseil sur les semis de lentille et la gestion des adventices

Travail du sol

Bien préparer le sol est indispensable pour le bon développement de la culture. Il est primordial d'intervenir sur un sol bien ressuyé, meuble et aéré sur les 15 - 25 premiers centimètres, et de limiter au maximum le nombre de passages pour éviter le tassement. Un excès de tassement sera défavorable à l'enracinement de la plante et à la formation des nodosités sur le système racinaire, limitant ainsi la nutrition azotée de la plante.

Le semis

Adapter la densité de semis en fonction de la date de semis et de l'altitude.

- Pour des semis dit précoces jusqu'au 10 avril : 270 grains/m² (75kg/ha)
- Pour des semis dit tardifs après le 20 avril : 300 grains/m² (90kg/ha)
- En altitude à plus de 1000 m : 300-320 grains/m² (90-95kg/ha)

Semer trop dense peut s'avérer contre-productif ! Cela limite la capacité naturelle de la plante à émettre des ramifications. C'est un risque supplémentaire pour la verse et le développement de maladies.

Correspondance en Kilo de semence /ha selon la densité de semis recherchée

Nombre de grains au m ²	Poids de 1000 grains de la semence (en gramme) PMG		
	25 gr	30 gr	32 gr
250	70 kg/ha	75 kg/ha	80 kg/ha
300	84 kg/ha	90 kg/ha	96 kg/ha
350	98 kg/ha	105 kg/ha	112 kg/ha

Le roulage post semis peut aussi s'avérer contre-productif ! Sur un sol insuffisamment ressuyé, il génère un excès de tassement. Dans ce cas, il est indiqué de différer en attente de conditions meilleures et ce jusqu'à 6-8 feuilles de la lentille. Le seul objectif est de faciliter la récolte.

Le désherbage :

Comment réussir ce poste clé de réussite de la culture ?

Lutte alternative : des pistes à ne pas négliger

En complément du désherbage chimique, des méthodes de lutte alternative peuvent aider à une meilleure gestion des adventices. Les solutions sont classées en deux périodes d'interventions.

1) En interculture

- Les déchaumages en inter culture permettent une levée des adventices précoces, qui seront détruites mécaniquement avant le semis
- En amont, les couverts végétaux implantés en inter culture assurent une fonction de régulation des adventices dans les parcelles.

2) En sortie d'hiver avant le semis :

- Le faux semis, réalisé sur labour, permet la germination des mauvaises graines présentes dans les premiers centimètres du sol. Un passage fin mars – début avril, 8 à 10 jours minimum avant le semis, peut s'avérer efficace si le sol est réchauffé. Cela implique de différer d'autant la date de semis de la lentille.

- Le désherbage mécanique en post semis avec la herse étrille. Cet outil est apprécié en raison de sa capacité à intervenir dans les 3-5 jours suivant le semis, mais aussi en raison de son action sur le rang de la culture.

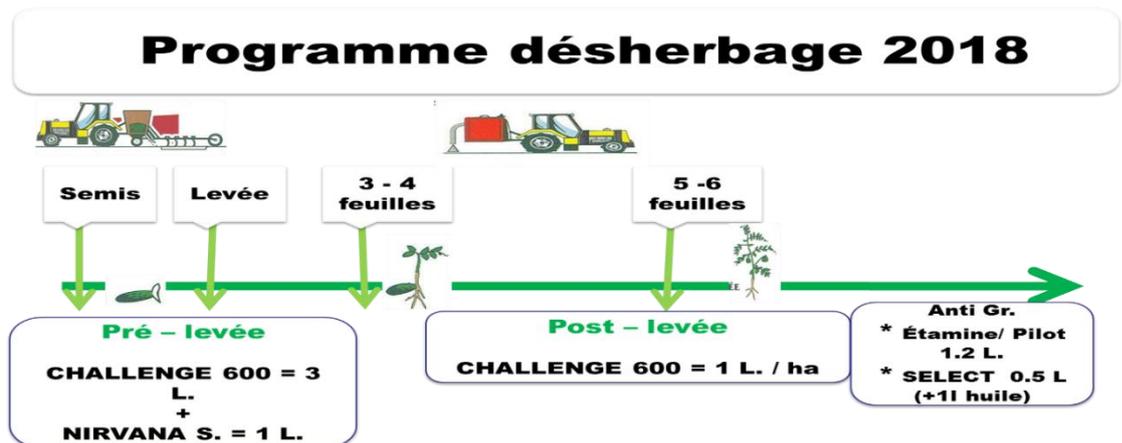
Les stades d'intervention envisageables avec la herse étrille :

- A l'aveugle, soit 4 à 5 jours après le semis et avant la levée de la lentille
- A partir du stade mini de 4 feuilles de la lentille
- Jusqu'au stade maxi de 8 feuilles de la lentille (au-delà, les adventices deviennent difficiles à détruire)

Les programmes herbicides sur la culture de lentille

Le désherbage post semis-pré levée est une intervention indispensable et systématique pour assurer le nettoyage de base de la parcelle.

Le programme Challenge 600 (3 L/Ha avec matières actives Aclonifène 600 g/L) **+ Nirvana S (1 L/Ha** avec matières actives Pendimethaline 250 g/L + Imazamox 16.7 g/L) est la stratégie incontournable ces dernières années. Et les résultats de satisfaction sont reconnus. Par exemple, dans les essais herbicides conduits chaque année par l'ODG Lentille Verte du PUY AOP, l'efficacité de ce programme de pré levée apporte entre 2/3 à plus de 3/4 d'efficacité par rapport au témoin non traité.



L'intervention de post levée est à raisonner pour chaque parcelle en fonction des adventices présentes.

La demande 2018 pour l'usage par dérogation de SENCORAL sc est déposée. Le dossier est en cours d'instruction auprès des services du Ministère de l'Agriculture. Dès que la réponse sera connue, nous communiquerons sur son utilisation par un nouveau bulletin technique.

PS : Les déclarations de semis vous seront envoyées prochainement

Informations complémentaires

Adresse utile: www.haute-loire.chambagri.fr

- Retrouver le **Bulletin de Santé du Végétal (BSV)** pour des informations hebdomadaires sur vos cultures sur le site de la Chambre d'Agriculture, rubrique « **productions végétales** »
- Retrouver le **guide des bonnes pratiques phytosanitaires** sur le site de la Chambre d'Agriculture de la Haute Loire, rubrique « **productions végétales** »
- Retrouver le **guide des pratiques alternatives aux produits phytosanitaires** sur le site de la Chambre d'Agriculture de la Haute Loire,

Toutes les spécialités commerciales proposées sont autorisées. Nous ne pouvons pas être tenus responsables d'erreurs ou de mauvaises interprétations des conseils et de l'utilisation des produits.